

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 30 JUIN 2022

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 63

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 22 juin 2022.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Élu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLÉANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	X			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	X			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	X			D'HAUTEFUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	X			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		X		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		X		CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger		X		BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		X		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	X			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILOUET	Michel	X			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno			Clara DEWAELE	ANDRÉ	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	X			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	X			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	X					
FALAISE	LE BRET	Jacques	X					
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	X					
FALAISE	GRACIA	Fabrice	X					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	X					
FALAISE	DAGORN	Grégoire	X					
FALAISE	ALLEN0	Delphine	X					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédict	X					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	X					
FALAISE	PETIT	Sandrine	X					
FALAISE	DROUET	Philippe	X					
FALAISE	DUVAL	Sonia			Thérèse LEBLOND			
FALAISE	RICHARD	Bastien	X					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	X					
FALAISE	THOMAS	Pascal	X					
FALAISE	DEWAELE	Clara	X					
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	X					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	X					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	X					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		X				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	X			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	X			OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	X			LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	X			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		X		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	X			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		X		CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	X			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	X			CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	X			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	X			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	X
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		X		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian				GABRIEL	Odile	X
MAIZIERES	ALIMECK	Tony		X		SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain			Michel LECAPITAINE	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULBOEUF	BACHELEY	Christian	X			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESCZYK	Jean-René		X		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		X		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	X			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	X			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard			Norbert BLAIS	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	X			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	X
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	X			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	X					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	X					
POTIGNY	KEPA	Gérard	X					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne		X				
POTIGNY	BENOIT	Dominique	X					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		X				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge	X					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	X			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	X
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	X			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	X			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	X			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	X			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	X			BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique		X		BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	X			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	X			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Eric	X					
USSY	JAMES	Marie-Anne	X					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		X		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	X			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	X			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin			Jean-Luc ANDRE	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	X			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	X

**ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS – RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS -
CONTRAT AVEC ECO-ORGANISMES AGREES**

La Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs, via des éco-organismes. Cela peut se faire sous différentes formes, comme la prise en charge directe des déchets ou par des soutiens (techniques et/ou financiers) aux collectivités qui gèrent les déchets.

L'exemple le plus connu est sans doute l'écotaxe payée sur les équipements électriques et électroniques. Elle permet en principe la reprises des anciens appareils par les revendeurs ou d'apporter une aide à l'exploitation des déchèteries.

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGEC, introduit des nouvelles REP et intègre une dimension de prévention. Les éco-organismes agréés par l'Etat ne devront plus simplement s'occuper du traitement des déchets mais également prévenir leur production, par exemple par l'allongement de la durée de vie des produits ou la réduction de leur masse.

Les nouvelles filières REP devant démarrer en 2022, ainsi que les éco-organismes agréés, sont les suivants :

REP	Eco-organisme
• Bricolage et jardin – outillages du peintre	• EcoDDS
• Bricolage et jardin – machines et appareils motorisés thermiques	• Ecologic
• Bricolage et jardin – produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin	• Eco-mobilier
• Articles de sport et loisirs	• Ecologic
• Jouets	• Eco-mobilier
• Matériaux de construction	

Afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la Communauté de communes s'engagera dans le plus de REP possible en passant des conventions avec les éco-organismes agréés. Les différentes opportunités seront étudiées en fonction des modalités finalement mises en place par les éco-organismes, au regard des moyens humains et matériels de la collectivité (par exemple : surface disponible en déchèterie).

Il est à noter qu'il existe déjà des conventions avec Ecologic et Eco-mobilier, respectivement pour les déchets d'équipements électriques et électroniques et pour les déchets d'ameublement.

Le Conseil communautaire

- Vu les articles L541-9 à L541-10-25 et R541-86 à R541-178 du Code de l'Environnement ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- Considérant les nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs créée par la loi AGEC ;
- Considérant l'intérêt pour la collectivité de conventionner avec tout nouvel éco-organisme agréé ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 014-241400514-20220630-076_2022-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 68
	Pour : 68
	Contre : 0

- **APPROUVE** le principe de conclusion de conventions avec les éco-organismes agréés dans le cadre de nouvelles *Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)* ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à décider et signer toute nouvelle convention avec les éco-organismes agréés selon la catégorie de REP.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : **05 JUIL. 2022**

Et de la publication électronique le : **06 JUIL. 2022**

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

